



**NOTE AUX IMPORTATEURS
RELATIVE AU SYSTEME DE LA RESTITUTION
A L'IMPORTATION DU BLE TENDRE**

Il est porté à la connaissance des importateurs que par Décision Conjointe du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, relative à la prime forfaitaire du blé tendre importé, il a été décidé de reconduire le système de restitution à l'importation du blé tendre meunier pour la période allant du **1^{er} mai au 31 décembre 2025**.

Les modalités de mise en application de ce système feront l'objet d'une circulaire qui sera publiée par l'ONICL. *SEVA*

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES
ET DES LEGUMINEUSES

Signé : BILAL HAJJOUJI